

Ce rapport exprime les vues collectives d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

N° 196

**LA SURVEILLANCE MÉDICALE
DU PERSONNEL
PROFESSIONNELLEMENT EXPOSÉ
AUX RADIATIONS**

**Deuxième rapport
du Comité d'experts des Radiations**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

1960